

RÉFLEXION SUR L'INJURE EN POLITIQUE

Adolé Félicité AKUESON
Université d'Abomey-Calavi, Bénin
akuesonadoléfelicite@gmail.com

Résumé : L'objectif de cet article est d'examiner l'impact de l'injure en politique pour montrer à travers une démarche analytique que toute société est par nature conflictuelle. De ce fait, son organisation ne se fait pas sans heurt. Par ailleurs, l'usage de l'injure comme arme de conquête de l'opinion dans le domaine politique a forcément des implications socio-politiques et des conséquences sur la personne qui en est la victime en même temps qu'elle a des effets inattendus sur celui qui en prend l'initiative. Au-delà, son impact sur l'environnement des protagonistes et par ricochet l'ensemble de la société qui s'invite dans le jeu comme arbitre moral est à craindre parce que l'injure peut être le début d'un conflit physique ouvert.

Mots-clés : destruction, impact, injure, politique, société

RETHINKING POLITICAL INSULT

Abstract: The objective of this article is to examine the impact of insult in politics in order to show through an analytical approach that any society is naturely conflictual. So its organization is not smooth. Moreover use of insult as a weapon of conquest of opinion in the political field necessarily has socio-political implications and consequences for the person who is the victim at the same time as it has unexpected effects on the person who initiates it. Beyond that, its impact on the environment of the protagonists and by extension the whole of society which invites itself into the game as a moral arbiter is to be feared because the insult can be the start of an open physical conflict.

Keywords: destruction, impact, injury, politics, society

Introduction

L'usage de l'injure, dans l'arène politique est une vieille pratique, à en croire J-N. Jeanneney (2012), qui n'a pas toujours l'assentiment des gens pudiques. D'ailleurs beaucoup pensent que la politique est une jungle humaine dans laquelle ni les pudiques ni les honnêtes gens n'ont leur place. En effet, parlant de la concurrence politique, B. Jouvenel (1972, p. 229) rappelle ce qui suit : « l'histoire est lutte de pouvoirs. Partout et toujours l'homme s'empare de l'homme pour le plier à sa volonté, le faire servir à ses desseins ; de sorte que la Société est une constellation de pouvoirs qui sans cesse s'élèvent, s'accroissent et se combattent ». Cependant, la lutte pour le pouvoir n'empêche guère que les concurrents politiques se rencontrent pour définir les règles de la concurrence et pour partager leurs idéaux avec leurs concitoyens. La nécessité de se rencontrer vient donc du fait que l'espace discuté est un espace commun, un lieu par excellence des contradictions. En effet, selon N. Baillargeon, (2009, p.131) « une des fonctions essentielles de la vie politique est de décider des questions sur lesquelles on doit se pencher, de préciser les manières qui permettent de parvenir à des décisions et de contribuer à leur implantation ». Aussi, la manifestation de la libre volonté face à l'altérité n'échappe-t-elle pas à la loi de la concurrence qui procède par la sélection des

meilleurs, c'est-à-dire ceux qui parviennent à s'imposer par la force de leurs idées. R. Aron (1997) fait la remarque ci-après :

On dénonce le fait que les parlementaires, après avoir échangé des injures dans la salle des séances, se retrouvent ensuite à la buvette. Je prétends quant à moi que le régime parlementaire fonctionne d'autant mieux que ce sentiment de solidarité entre les adversaires politiques est plus fort.

R. Aron (1997, p. 85)

Cela s'entend que la diversité d'opinions politiques ne doit pas être source de mépris au point d'engager les acteurs politiques sur des comportements frisant l'animosité. En effet, l'une des spécificités de l'être humain c'est qu'il est, de tous les êtres vivants, le seul à même de dialoguer, de s'exprimer verbalement pour régler des différends. C'est certainement dans cette logique que S. Freud (1968) affirmait que l'humanité a commencé avec l'injure et « le premier être humain à jeter une insulte, plutôt qu'une pierre est le fondateur de la civilisation » [The man who first flung a word of abuse at his enemy instead of a pear was the founder of civilization]. De même, persuadée de l'importance de la pensée dans la vie d'un être humain et plus précisément dans les relations qui le lient à sa communauté, H. Arendt (1961, p. 40) met l'accent sur la réalité qu'« elle reste possible partout où les hommes vivent dans des conditions de liberté politique ». C'est donc au nom de cette liberté de pensée et d'expression que les acteurs politiques s'invectivent quelquefois à travers des injures. Alors, quelles peuvent être les intentions d'un politique qui choisit l'injure comme stratégie politique ? L'injure profite-elle toujours à celui qui s'en sert ? Quel est son impact du point de vue politique, moral et social sur la victime et son environnement ? Je suppose, à partir de ces différentes préoccupations, que l'injure dans le domaine politique est une arme de destruction.

L'objectif de cette réflexion est de montrer dans une approche analytique que l'injure en politique est une arme destructrice qui peut se révéler un couteau à double tranchant pour celui des acteurs qui ne sait pas bien le manipuler. Son impact socio-politique, au-delà des intrigues politiques entache l'honorabilité non seulement de la victime de l'injure mais également celle de sa famille, de son environnement politique et bien entendu sa renommée internationale.

1. La notion d'injure

Pour bien cerner ce qu'on peut entendre par l'injure, il faut clarifier la notion tout en la ramenant dans le contexte politique qui fait l'objet de cette réflexion. Dire en quoi consiste l'injure est une entreprise qui n'est pas très aisée du fait de la complexité du concept, complexité liée à la multitude de types d'injure qui ne sauraient être énumérés ici. Il faut convenir, que l'emploi du terme insulte et injure renvoie à une même idée. De façon classique, l'injure désigne un procédé de dénigrement dont le but est de porter atteinte à la dignité de la personne ciblée. Ainsi comprise, l'injure a toujours un objectif et une cible. Sur cette base, l'injure est le moyen d'une mise en cause sociale, une tactique de "déhonoraison" qui consiste à exposer un membre de la communauté comme un allogène au point de vue moral et qui doit être par conséquent éjecté de l'enveloppe morale de la société. L'injure est donc un procédé de déconnexion morale d'un élément de l'ensemble sociopolitique, car l'objectif de l'injurier est non seulement d'avilir sa victime mais également de l'affaiblir politiquement, le rendre indigne de ses propres prétentions. Le résultat escompté par l'injurier est donc de se faire une santé populaire, un éventail populaire

en soustrayant la popularité de son adversaire : « Aussi l'insulte comme acte social est-elle avant tout politique car elle cherche à réduire le camp de l'adversaire en accroissant le sien, par le choix d'un clivage et une certaine présentation de celui-ci » (B. Fracchiolla & L. Rosier, 2019, p. 6). Le choix de l'auditoire, c'est-à-dire de l'injuriaire est bien étudié pour l'atteinte de l'objectif visé. Pour déstabiliser un leader gênant, il suffit d'aller dire de lui ce que les populations cibles détestent farouchement. Par exemple, on peut dire en face d'un électorat conservateur que tel candidat est un homosexuel ou bien qu'il est un raciste lorsqu'on se trouve dans un milieu antiraciste. C'est une façon d'utiliser le dénigrement, la diffamation, le discours sale qui sera relayé au sein des populations contre un adversaire par l'intermédiaire de l'injuriaire. La victime chercherait à répliquer et démontrer que l'injuteur est un menteur. Mais s'il n'y prend garde, il s'y consacrera tout son temps et passer à côté de l'essentiel et donc perdre sa campagne et pourquoi pas son élection. L'injure est ainsi utilisée sous une forme de négociation de l'accord populaire mais sur fond de violence verbale et ou physique selon l'allure que prend celle-ci. La prise en compte de l'environnement social est donc nécessaire pour une analyse de l'impact des injures en politique. Les types d'injure se rapportent à la cible et surtout à l'espace dans lequel se profère l'injure. C'est ainsi qu'on peut parler d'injure privée et d'injure publique. En effet, une injure est dite privée lorsqu'elle est proférée dans un cadre où la cible visée est présente et reçoit directement le choc sans que personne ne soit témoin ou carrément la victime de l'injure est absente et aucun canal de transmission n'est mis à contribution pour lui rapporter le mal qui est dit de lui. Mais dès lors qu'il y a un témoin, que ce soit en présence de la cible, en présence d'un témoin pouvant rapporter ou un canal d'information pour faire parvenir à la victime absente l'injure proférée contre elle, l'injure prend un caractère public. C'est ce second type d'insulte qui concerne la présente réflexion parce qu'il est celui qui se déploie dans le domaine politique qui est le domaine par excellence des actions publiques. C'est ce que soulignent B. Fracchiolla & L. Rosier (2019) lorsqu'elles affirment l'idée ci-après :

D'une manière générale, l'insulte devient publique dès l'instant où elle se fait en présence d'au moins un tiers témoin pour l'entendre et, le cas échéant, pour la rapporter. En ce sens, l'insulte dans la sphère publique est une insulte mise en scène (au sens de Goffman, 1956) et devient un acte social et de contestation du pouvoir. Ainsi les personnes incarnant des autorités ont-elles toujours été les premières cibles victimes d'insultes, caricatures et autres propos violents, haineux. C'est le cas aussi par exemple des insultes médiatisées, par les journaux, les forums, les commentaires en ligne, etc., mais aussi de celles que l'on trouve dans des chansons.

B. Fracchiolla & L. Rosier (2019, p. 5)

L'intention des injures aiderait à mieux comprendre son sens et son impact dans l'environnement socio-politique de la victime de l'injure, c'est-à-dire de l'injurié et de l'injuriaire. L'injuteur, c'est celui qui porte l'injure à l'injurié qui lui, est la victime ; quant à l'injuriaire, c'est l'entourage de l'injurié et pourquoi pas de l'injuteur ; l'injuriaire désigne en fait l'ensemble de tous ceux qui reçoivent l'information injurieuse sur la victime et qui sont désormais capables de porter leur jugement de valeur sur la personne injuriée et en tirer des conséquences. L'injuriaire est comme l'arbitre dans un jeu où elle est impliquée malgré elle. L'injure peut être une médisance, un propos blessant en vue de susciter la colère, l'énerverment et pour abaisser quelqu'un. L'injuriaire est l'instrument pour véhiculer un message injurieux ;

c'est un moyen, un vecteur de transmission de l'injure, autrement dit, l'injure transite par l'injuriaire pour parvenir à l'injurié. Il peut arriver que l'injurié soit directement en contact avec l'injuteur ; dans ce cas, l'injurié se confond à l'injuriaire tout en étant le destinataire final. Lorsque l'injuriaire est le vecteur de transmission de l'injure sans être concerné par celle-ci, il est l'injuriaire tout simplement. L'injuriaire peut être humain comme il peut être un objet, un instrument. Par exemple, Jean-Yves Le Drian, ministre français des affaires étrangères a utilisé le Parlement français et les médias pour s'adresser aux Autorités maliennes de la transition et particulièrement à son chef Assimi Goïta pour l'injurier : ici l'injuriaire est double à savoir le Parlement qui est une institution étatique constituée des représentants du peuple français et les mass médias. Pour répliquer, le premier Ministre malien Choguel Maïga a utilisé la chaîne de télévision France 24 pour s'adresser aux Autorités françaises : ici l'injuriaire est un média. Les autorités maliennes se sentant directement offensées sont les injuriées. Lorsque les autorités françaises en s'adressant à l'actuel gouvernement malien de la transition parlent de "gouvernement illégitime", "enfant de deux coups d'état" et de "junte irresponsable", elles adoptent une stratégie injurieuse de disqualification et de déshonoration. Mais ces propos sont plus préjudiciables aux Autorités françaises qu'à celles du Mali du moment où les Autorités françaises n'ont pas tenu compte de leurs discours et comportements antérieurs aux côtés de la junte au pouvoir au Tchad par exemple. En effet, en s'affichant aux côtés de la junte tchadienne au pouvoir, les Autorités françaises, en l'occurrence le Président français ne sont plus crédibles à critiquer l'actuel gouvernement malien de transition et leurs propos tombent par ce fait dans de l'impertinence. Lorsque Komi Koutché dit de Lionel Zinsou qu'il est « un objet volant non identifiable au Bénin », c'est une injure pour le rendre insignifiant et ce, dans l'intention de nuire à sa réputation et à ternir sa visibilité politique au Bénin. Toute chose qui entre en ligne de compte dans la lutte politique.

2. Lien entre l'injure et la politique

Définir la politique n'est pas une tâche aisée dans la mesure où chacun y va de ses propres expériences, de ses propres appréhensions pour parler de quelque chose qui en définitive retient l'attention de tous sans pour autant se laisser appréhender facilement. Il ne serait pas trop simpliste de recourir à la définition classique qu'en donne le philosophe antique Aristote à savoir que la politique est l'art de gérer la cité. La question se pose de savoir si cet exercice de gestion de la cité intéresse tous ceux qui se réclament citoyens. Ceux qui s'aventurent sur le terrain de la politique s'acceptent-ils mutuellement sur le mode de gestion de la cité, sur les idéologies et sur les modalités de la conquête du pouvoir ? De toute évidence, l'espace politique est très discuté par le fait même de la pluralité des opinions. C'est d'ailleurs ce que rappelle H. Arendt (1995, p. 28) quand elle affirme que « la politique repose sur un fait : la pluralité humaine ». Autrement dit, ce qui est bien pour un citoyen ne l'est pas forcément pour un autre; et c'est dans la confrontation des idées que jaillit le consensus qui n'est pas forcément un accord total mais plutôt un principe de base sur lequel chacun peut se retrouver dans une décision commune. Puisque la pluralité humaine induit la recherche de la compréhension mutuelle en vue de la satisfaction des besoins individuels et collectifs, les individualités sont contraintes à l'action réciproque ; d'où la notion de l'origine et de la définition de la politique selon H. Arendt (1995, p. 30) pour qui « la politique prend naissance dans l'espace intermédiaire et elle se constitue comme relation ». La politique prend donc source dans un besoin de réciprocité, la société humaine ayant elle-même sa source dans la nécessité de solidarité. C'est ainsi que la fonction de la

politique peut être résumée comme suit : « la politique traite de la communauté et de la réciprocité d'êtres différents. Les hommes, dans un chaos absolu ou bien à partir d'un chaos absolu de différences, s'organisent selon des communautés essentielles et déterminées » (H. Arendt, 1995, p.29). On comprend pourquoi la politique doit être un art. En effet, la gouvernance d'une cité répond à des critères bien définis qui requièrent une disposition d'esprit chez celui qui prétend conduire la destinée d'une communauté. Qui doit donc faire la politique ? Périclès, homme d'État grec, attirait l'attention sur le fait qu'un citoyen qui ne s'intéresse pas à la politique est inutile pour sa cité. Ceux et celles qui pensent comme Périclès n'hésitent pas à envisager une carrière politique qu'ils exercent dans des circonstances diverses et des intentions tout aussi variées : les politiques du public et ceux du privé. Par exemple, dans un État démocratique, des organisations de la société civile, les syndicats et autres sont des structures privées tandis que le gouvernement ou l'État représente le public. Aussi, le gouvernement est-il une structure publique qui agit et les autres organisations qui elles sont des structures politiques mais privées critiquent la gestion du gouvernement. Les autres organisations comme les syndicats, les organisations non gouvernementales sont des groupes de pression. Chez un philosophe comme Julien Freund par exemple, on note une précision claire de ces deux notions :

Est dite publique [...] l'activité sociale qui a pour but de protéger les membres d'une collectivité indépendante en tant qu'ils forment cette collectivité-là et qu'ils ont, comme tels, un bien commun à sauvegarder qui est la raison d'être de cette collectivité. Est dite privée la relation sociale qui concerne l'individu et les rapports interindividuels comme tels, qu'ils soient de l'ordre de la réciprocité ou d'ordre associatif. Le privé et le public sont donc également des relations sociales, mais dans un cas la relation a pour fondement l'autonomie des personnes au sens où elles possèdent la liberté d'adhérer à un groupement, de le quitter ou de s'abstenir et dans l'autre elle a pour fondement l'indépendance de la collectivité formant un tout, indépendante seulement vis-à-vis d'autres collectivités du même genre et comportant en elle-même la relation de domination à subordination.

J. Freund (2004, pp. 292- 293)

Le couple en jeu ici c'est le public et le privé dont la rencontre détermine l'opinion. À ce niveau, il faut préciser que l'État ou le gouvernement représente le public tandis que le privé est représenté par les autres groupes sociaux qui ne sont pas publics mais qui concourent à l'activité politique et qui sont donc des concurrents potentiels du pouvoir public. Lorsque le gouvernement d'Emmanuel Macron pose des actes, le parti politique "La France insoumise" de Jean-Luc Melenchon et le parti politique "Rassemblement National" de Marine Le Pen critiquent. Par ailleurs, la conquête du pouvoir passe en effet par la maîtrise de l'opinion. C'est ce que souligne d'ailleurs J. Freund (2004, p. 368) lorsqu'il déclare que « la politique est une affaire d'opinion [...] et se manifeste comme dialectique entre le privé et le public. ». Il en est ainsi parce que, lorsqu'on parle de conquête de l'opinion, on parle de concurrence, on parle de lutte. Mais quels sont les moyens de lutte ? Les moyens de lutte ce sont les idées, la pensée et le discours qui forment des choses de même nature.

Mais il n'y a pas qu'une seule idée, une seule pensée et un seul discours. Par exemple, les socialistes ont leur discours qu'ils construisent sur la base de leurs idées, et de leurs pensées. Il en est de même pour les autres courants politiques. En dehors des idées, des pensées et du discours qui les véhiculent, il faut nécessairement une figure emblématique, une personnalité charismatique pour incarner et porter ces idées, ces

pensées et ce discours. En France, Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen et Emmanuel Macron sont des figures qui incarnent ces choses. Ainsi compris, le combat politique est un combat ciblé, qui vise non seulement les idées, les pensées, les discours mais également les porteurs des discours. Le basculement de l'opinion dans un camp politique comme dans un autre dépend aussi du caractère, de la personnalité de celui qui porte, qui incarne le discours, le leadership de celui qui est mis devant la scène. On dit que la politique n'est pas une lutte de personnes mais on ne peut pas faire fi de la personne du porteur d'une pensée. En interrogeant la figure qui porte le discours, l'injure peut intervenir parce que lorsqu'un acteur politique décide de détruire son adversaire, il ne peut pas ne pas s'intéresser à sa personne, à sa vie privée, en allant au-delà de ses idées et de son discours. Il doit s'intéresser au caractère de son adversaire pour démontrer qu'il n'est pas crédible, stable pour assurer la fonction politique à laquelle il prétend. Or attaquer son adversaire sur ses dimensions, conduit inexorablement à verser dans l'injure. Lorsque Eric Zemmour dit que Macron est un adolescent qui doit continuer à se chercher éternellement, c'est une injure parce que dire à un Chef d'État qui dépasse déjà la quarantaine qu'il est un adolescent, c'est une injure dont le but est de porter atteinte à la dignité non seulement du chef de parti qu'il est mais surtout du Président de la République qu'il est, une fonction qui requiert avant tout de la maturité et de l'honorabilité. La maîtrise de l'opinion s'impose donc dans l'espace intermédiaire entre le public et le privé. Le privé s'entend aussi la population, et l'opinion ainsi que la perception que la population a des actes du public. Il peut y avoir des actes de confiance comme de méfiance.

Dans le déploiement de stratégies pour la prise et l'exercice du pouvoir, certains acteurs politiques estiment que tous les moyens sont bons pourvu que leur but soit atteint. C'est dans cette logique qu'intervient par exemple l'injure comme stratégie politique de déstabilisation de l'adversaire. C. Oger (2012, p. 2) dit à ce propos que « la disqualification de l'adversaire, y compris dans ses formes brutales, peut être présentée comme une « règle du jeu politique, à laquelle il serait naïf de vouloir échapper ». On constate à cet effet que cette arme est bien manipulée autant dans les politiques intérieures qu'internationales. Son usage est donc une réalité prégnante et fréquente dans l'arène politique si bien que certains acteurs politiques de divers ordres à savoir aussi bien les dirigeants que les administrés en font un instrument précieux. La politique est action mais elle est accompagnée en amont, pendant ou en aval par le discours. C'est en effet le discours qui justifie l'action en politique. La politique n'est pas une affaire d'aphonie ni de surdité.

Par conséquent, aussi longtemps qu'il y aura de la politique, le contraste entre le privé et le public par exemple demeurera et un conflit ouvert restera toujours possible, car la politique est impuissante à résorber ce conflit puisqu'elle s'en nourrit. Une politique non polémique est impensable : ce ne serait plus de la politique.

J. Freund (2004, p. 97)

Le terrain politique est un espace de confrontation des idées et aussi des caractères surtout dans les situations de conquête du pouvoir lors des campagnes électorales. On glisse vers le caractère, le niveau de culture, la pertinence du discours, la compétence ou bien on va carrément chercher des informations dans le passé de l'adversaire pour le dénuder moralement. Les gouvernants n'hésitent pas à s'en servir pour la défense d'une position contre les adversaires politiques et vice versa ; tandis que les administrés s'en servent généralement pour manifester un ras le bol. Pendant

la période électorale, la déstabilisation va jusqu'à attaquer les liens familiaux, le profil social, le statut juridique, etc. Au Bénin, par exemple, certains politiciens débordent du vrai débat politique pour s'attaquer à la vie privée de leurs adversaires comme le cas de Marie Élise Gbédo, candidate aux élections présidentielles de 2001 et 2016 à qui il a été incongrument reproché qu'une femme célibataire ne peut pas prétendre à la plus haute fonction politique du pays. Les périodes électorales cristallisent et prouvent donc très bien que le discours politique peut déborder et aller vers la personne des acteurs politiques.

3. Sens et impact socio-politique de l'injure en politique

L'arène politique est publique parce qu'elle est le lieu où se déploient les actions visant la communauté des biens et des personnes qui ont en commun une destinée géo-environnementale qu'elles s'entendent pour traduire en une société politique. Il ne fait l'ombre d'aucun doute que l'être humain en tant qu'individu naturel ne retrouve ses potentialités politiques qu'une fois que le destin le place entre les mains d'autres individus déjà socialisés qui l'accueillent dans un espace conçu comme lieu de rencontre des individualités en vue de sa socialisation. Autrement dit, l'être humain rencontre la politique dans une communauté dont il dépend, dans laquelle il cherche à se faire une place, à se donner un rôle et pour avoir un nom. C'est dans cette logique que la philosophe allemande en montrant le caractère artificiel de la politique, met l'accent sur sa genèse dans la vie de l'être humain qui à l'en croire est naturellement apolitique. Son statut d'animal politique que clamait Aristote n'intervient selon Arendt que bien après dans ses relations de réciprocités avec ses semblables. Ainsi qu'elle le précise :

Le zoon politikon: comme s'il y avait en l'homme quelque chose de politique qui appartiendrait à son essence. C'est précisément là qu'est la difficulté ; l'homme est apolitique. La politique prend naissance dans l'espace qui est entre les hommes, donc dans quelque chose de fondamentalement extérieur à l'homme. Il n'existe donc pas une substance véritablement politique. La politique prend naissance dans l'espace intermédiaire et elle se constitue comme relation.

H. Arendt (1995, p.30)

La politique est donc un pont qui relie les membres de la communauté humaine qui n'ont pas d'autres choix que de se parler, de déterminer et de mener des actions pour leur survie. Mais un espace est toujours discuté si on tient à y trouver un emplacement sécurisant. Lorsqu'on ne lutte pas pour être fixé à un point sûr, on risque de chuter dans le vide. C'est ainsi qu'il faut comprendre les rapports de force. Il n'y a ni positionnement, ni liberté sans le combat existentiel, à plus forte raison dans l'arène politique qui est un espace commun d'exercice de pouvoir. Comme le souligne H. Arendt (1995, p. 31) : « Il n'y a de liberté que dans l'espace intermédiaire propre à la politique ».

Par ailleurs, la conquête du positionnement au sein de l'espace public ne se fait pas toujours sans heurt. C'est un lieu de sélection où les plus faibles ne résistent pas devant les plus forts. C'est également la conquête de la liberté, de l'autonomie politique qui conduit à une lutte implacable opposant les êtres d'une même espèce mais que la couleur de la peau, la race, la situation géographique, le sexe, l'âge, bref, les intérêts personnels ou de groupes divisent. S'il est vrai que la conquête politique est spécifiquement une conquête à base des idées, elle ne se fait pas sans un point d'honneur sur la qualité des porteurs du discours qui véhiculent ces idées, car lorsqu'il

y a la pensée, les idées, il faut aussi des figures qui produisent, incarnent, animent et utilisent le discours. C'est dans la confrontation des idées que l'injure intervient par intermédiation dans la lutte qu'on le veuille ou non parce que si un acteur veut utiliser les idées, la pensée et un discours injurieux comme moyens politiques, un moyen de lutte, c'est précisément parce qu'il veut l'utiliser pour déstabiliser un adversaire pour que ce dernier ne triomphe pas, c'est parce qu'il veut le salir, le détruire. S'il est convenu que la lutte politique, ce n'est pas les armes mais plutôt les idées, il est aussi une vérité que les idées sont véhiculées dans un discours qui doit à un moment donné « considérer que la contrainte et la violence ont toujours constitué des moyens pour garantir l'espace politique ou le fonder et l'élargir » (H. Arendt, 1995, p. 74). La violence fait donc partie des stratégies politiques quand même le but de la politique n'est pas la violence. C'est un tableau assez complexe qui pourrait donner raison à ceux qui pensent que celui qui veut la paix prépare la guerre. C'est le lieu des aventures ambiguës où la joute oratoire est prégnante. Moralement déploré, l'usage de l'injure en politique est une pratique multiséculaire par laquelle les acteurs politiques tentent de se mettre au-devant de la scène publique. Il en est ainsi parce que :

D'un point de vue pragmatique, l'insulte est toujours l'affirmation d'un pouvoir que quelqu'un cherche à prendre sur quelqu'un d'autre, dans la mesure où elle intervient dans un acte de langage qui, d'une manière ou d'une autre, est une négociation de pouvoir et de place. C'est probablement là l'une des raisons pour lesquelles les personnages publics en sont les principales cibles.

B. Fracchiolla & L. Rosier (2019, p. 6)

En politique, le sens de l'injure se résume simplement à une arme de combat langagier. Comme on peut le constater avec C. Passard dans un article intitulée « L'insulte, arme incontournable du politique », publié le 02 novembre 2020, les injures accompagnent la nouvelle donne démocratique où « la bataille des mots endosse un caractère déterminant dans le combat politique pour garantir ou compromettre des carrières politiques ». L'objectif du politique étant de conquérir le pouvoir et de le garder, l'injure vient quelquefois compléter les stratégies pour faire peser la balance d'un acteur politique et créer du tort à son adversaire en le déstabilisant psychologiquement et socialement, de manière à le rendre fragile et peu crédible auprès de ses éventuels sympathisants et même de ses militants. On sait que dans les débats politiques, le monde entier suit les porteurs des discours de diverses tendances. La conquête du pouvoir est parfois un deal entre un homme ou bien une femme et sa communauté. Mais qui est cet homme ou cette femme ? Un acteur politique doit avoir quatre choses : la pensée, les idées, le discours et la dignité qui entrent en conflit avec ceux des autres acteurs. En voulant fouiller celui ou celle qui porte un discours, il est possible qu'on le dénigre parce que s'il n'est peut-être pas digne, on ne peut pas faire abstraction de ses éventuelles défaillances. Aux États-Unis, on a dit de Georg Bush qu'il fumait dans son enfance et qu'il conduisait sans permis. Récemment, Donald Trump a dit à Joe Biden qu'il est un vieux dormeur : c'était une injure visant à le présenter au peuple américain et au monde entier comme une personne affaiblie par l'âge et qui est inapte à la fonction à laquelle il prétend. Donc des contradictions d'idées, de la pensée et des idées, le discours glisse vers les contradictions entre les caractères des acteurs politiques. On rend démoniaque quelqu'un pour manipuler l'opinion. La politique ne pouvant pas fonctionner sans l'adversité, c'est dans le but de la manipulation, de l'instrumentalisation que l'usage de l'injure intervient en politique. Par ailleurs, la perception d'un propos comme une injure dépend de la posture de la personne qui se

sent indexée. En France, on a vécu l'histoire électorale avec François Mitterrand et Jacques Chirac où Mitterrand appelait Chirac son premier ministre pour montrer à l'opinion que Chirac restait son collaborateur sur qui il avait de l'ascendance ; et ce dernier de répliquer qu'il est candidat au même titre que Mitterrand et non plus son premier ministre. En 2017, lorsqu'Emmanuel Macron disait à Marine Le Pen qu'elle ne connaît pas de quoi elle parle, c'était une manière de dire qu'elle est ignorante et incompétente.

Il faut souligner qu'un discours peut être vrai mais choquant et perçu comme une injure. Dans tous les cas, le dénigrement par les injures est une arme à laquelle très peu de gens résistent. L'injure peut prendre l'allure à la fois d'une dénonciation d'un fait et d'un chant de ralliement à une cause donnée. M. Aldebert & als, dans un article publié dans le *Figaro* du 25 février 2022, ont relayé un discours du Président russe Vladimir Poutine lorsqu'il exhortait l'armée ukrainienne à prendre le pouvoir à Kiev et à renverser Volodymyr Zelensky et son entourage. En effet, Vladimir Poutine, pour déstabiliser et décrédibiliser les autorités ukrainiennes, les a qualifiées de « néonazis », de « drogués », de « terroristes », de « junte » et de « clique de toxicomanes et de néonazis qui s'est installée à Kiev et a pris en otage tout le peuple ukrainien depuis 2014 ». Ce sont des propos forts en contexte de conflit politique pour attirer l'attention du monde et se faire bonne presse au sein de l'opinion nationale et internationale. Ces allégations pèsent lourd et pourraient faire basculer l'opinion du côté de Vladimir Poutine qui expose ainsi ses adversaires comme des personnes qui agissent contre les principes et valeurs éthiques. Or pour peu qu'on soit pudique, on résiste difficilement aux injures portant sur l'intégrité morale. Il ne fait nul doute que :

L'injure a un pouvoir. Celui de blesser et d'assigner une personne ou un groupe de personnes à une place dévalorisée. Elle plane sur tout individu qui s'écarte des normes socialement construites. Elle distingue notamment l'étranger du familier, la femme de l'homme, l'homo de l'hétéro, le Noir du Blanc et permet ainsi de catégoriser et de hiérarchiser le monde.

V. Monnet & A. Vos (2014, p.17)

C'est la volonté d'établir les rapports de force dominant-dominé, une sorte d'hiérarchisation dans l'arène politique qui amène certains hommes ou femmes politiques à vouloir se servir de l'injure pour prendre de l'ascendance sur leurs adversaires. Celui qui entreprend le premier d'attaquer un adversaire politique en lui proférant des injures, sait pertinemment le pouvoir destructeur de cette arme. Mais il faut reconnaître que quelquefois, cette option de nuisance est aussi symptomatique de ce que le premier injurier n'a plus d'arguments valables sur lesquels il peut vaincre de manière orthodoxe son challenger. L'acte injurieux révèle ainsi parfois une défaillance communicationnelle du premier injurier en même temps qu'il expose son immaturité stratégique, et puis la riposte de l'injurié, si ce dernier est un habile tacticien pourrait être un coup fatal au premier qui n'a pas su mesurer tous les contours de son acte. De là, on constate que l'injure en politique est comme un couteau à double tranchant, sa blessure peut être béante sur la victime mais en même temps sa mauvaise manipulation et une maladresse dans le choix de la cible peut être suicidaire. La présence et parfois l'entrée en scène de l'injuriaire donne à l'injure une dimension aussi bien sociale que politique. Dans cette perspective, l'injure crée des dissensions non seulement entre les protagonistes directs mais également des conflits entre les sympathisants de ces derniers. On en vient ainsi à un élargissement d'un conflit ouvert qui, au départ ne concernait que deux individus. Il en est ainsi parce que la

transposition du public dans le privé se renforce dans le privé pour revenir dans le public. Mais a-t-on réellement besoin de recourir à la médisance pour faire triompher ses propres idées ?

Nombre d'acteurs politiques, en adoptant l'injure comme arme de déstabilisation de leurs adversaires, ne mesurent pas les effets inverses. Comme le dit si bien F-Z. Alami (2010, p. 41) : « Critiquer pour sauver la face et ne plus se sentir inférieur, critiquer pour se sentir meilleur que l'autre. Il peut arriver que cette manière de procéder affaiblisse davantage la personne qui y a recours. Car sans faire cela, elle est incapable de sentir qu'elle a confiance en elle-même ». C'est ce qui explique la démarche provocatrice pour faire sortir l'adversaire de sa zone de confort pour l'humilier. Mais cela ne marche pas à tous les coups. En effet, la concurrence politique a, en réalité besoin que les acteurs politiques, au lieu de sortir du domaine public, s'y concentrent en vue non seulement de le conquérir mais également de le conserver et de le protéger. Le gain n'est pas évident lorsqu'ils s'intéressent à la sphère privée en s'attaquant personnellement à la dignité de leurs adversaires dans leur vie privée sur la base du mensonge et du dénigrement ; car « critiquer pour le plaisir de critiquer, par besoin de dénigrer le travail d'autrui, de le dévaloriser, de l'humilier détruit la personne qui critique car elle est nourrie de haine et cela détruit sa relation aux autres » (F-Z. Alami, 2010, p. 41). La haine que pourrait générer l'injure contre l'injurier vient du pouvoir de nuisance de l'injure ; celui qui subit l'injure la reçoit comme une épée, une arme psychologique et sent le besoin de vengeance. À ce stade précis, s'invite dans le jeu l'injuriaire qui vient en spectateur et ou en arbitre social pour prendre fait et cause pour l'un ou l'autre des protagonistes. Une fois ce niveau atteint la scène échappe presque totalement aux protagonistes qui perdent le contrôle des conséquences de leurs discours. En effet, les conséquences sont si larges et si désastreuses que celui qui en est victime y perd de son crédit social. Comme on peut le lire :

L'injure est loin d'être anodine dans la mesure où elle transforme la personne qui en est la cible en objet. Elle marque une prise de pouvoir par sa capacité à blesser et à générer un sentiment d'infériorité qui peut affecter la construction identitaire, le cursus de formation et le parcours de vie. Et c'est souvent au travers de l'injure que la personne va apprendre qu'elle est stigmatisée, qu'elle va comprendre qu'on peut tout dire sur elle, ce qui va modifier non seulement son rapport à elle-même mais aussi au monde.

V. Monnet & A. Vos (2014, pp.18-19)

L'injure rend donc socialement et politiquement vulnérable la victime de l'injure et par ricochet sa famille, ses proches et génère des conflits entre les alliés de l'injurier et de l'injurié. En effet, une fois le conflit injurieux entamé, même les proches des protagonistes qui ne sont pas concernés par la bataille politique en sont moralement affectés s'ils ne sont pas psychologiquement préparés à surmonter de telles invectives. L'ampleur que prennent les invectives déterminera si l'injure deviendra source de conflits physiques ou non.

L'injure n'est en effet que la partie la plus visible ou audible de tout un ensemble de violences qui s'étendent de l'invisibilisation aux agressions physiques. Elle n'est surtout que la face émergée d'un système idéologique hiérarchisant. Il ne suffit donc pas de traiter uniquement les manifestations de violence mais surtout leurs racines.

V. Monnet & A. Vos (2014, p. 21)

Une société humaine étant organisée sur la base du besoin de satisfaire des intérêts à la fois personnels et généraux, la volonté de la prise d'ascendance de certains membres sur d'autres peut amener à des situations telles que la réplique peut être préjudiciable pour celui qui en prend l'initiative. Au Bénin, lors des élections législatives de 2015, le Président Boni Yayi qui auparavant avait toujours adulé son ancien collaborateur, le ministre porte-parole de son gouvernement Candide Azannai, l'a traité de "délinquant", de "petit bandit de Jonquet". En répliquant, ce dernier a traité le Président Boni Yayi de " fou", d'"impoli", de "bâtard" et de "mal éduqué". La suite a été que le peuple a pris fait et cause pour l'ancien collaborateur offensé et l'a plébiscité. Il a donc largement gagné les élections dans sa circonscription électorale et deux jours après le verdict des urnes, le Président offenseur animé d'une colère noire, a dépêché les forces militaires pour aller le prendre mort ou vivant. Cette volonté de représailles a tourné au vinaigre et le peuple, ici l'injuriaire et qui a voté pour le collaborateur offensé s'est dressé contre cet arbitraire pour empêcher l'enlèvement crapuleux. Voilà un cas typique de l'effet des injures en politique. Cet exemple montre que l'injure est une arme à laquelle il faut se préparer à résister et à retourner contre l'injuteur au risque de la subir. C'est ce que tentent de montrer (B. Fracchiolla & L. Rosier, 2019, p. 4) lorsqu'elles affirment que « Dans ses effets pragmatiques, l'insulte est également à double tranchant car elle est classifiante pour l'insulteur-trice même ». C'est ainsi que la personne qui profère une injure s'expose *de facto* à l'interprétation et la perception que l'injuriaire peut faire de sa propre personne. Dans le domaine politique, lorsqu'un acteur insulte son adversaire de délinquant alors que ce dernier a été son collaborateur et allié, cette insulte laisse facilement transparaître une image négative de l'injuteur qui est perçu par l'opinion comme un délinquant de degré supérieur par le simple fait que les deux ont été très proches et complices à un moment donné de leur parcours politique.

Conclusion

Il a été question dans cet article d'examiner la notion d'injure dans le but, d'abord, de comprendre en quoi elle consiste, ensuite de découvrir l'impact socio-politique de son usage en politique. De cette réflexion il ressort que cette pratique qui date de longtemps montre à suffisance que la quête du pouvoir et sa conservation conduit à des situations conflictuelles qui incluent l'usage de l'injure comme stratégie qui vient compléter le discours qui véhicule les idées, la pensée en vue de déstabiliser l'adversaire. Le résultat de cette approche stratégique est pour la plupart du temps préjudiciable aussi bien pour l'initiateur de l'injure que pour celui qui en est la victime ; il en est ainsi parce l'opinion publique qui est témoin de la scène injurieuse prend sur elle d'interpréter et de juger chacun des protagonistes. Ainsi, l'effet escompté peut ne pas prospérer mais peut devenir dramatique et prendre une allure de conflit physique ouvert.

Références bibliographiques

- Alami, F-Z. (2010). Le pouvoir des mots. [En ligne], consulté le 09 février 2022 sur URL : <http://mieux-etre.forumactif.net>
- Aldebert, M. & al. (2022). Les combats font rage à Kiev, l'armée ukrainienne dit avoir repoussé une attaque russe. [En ligne], consulté le 1^{er} mars 2022 à 16 h 11 mn sur URL : <https://www.lefigaro.fr/international/en-direct-guerre-ukraine-kiev-missiles-russie-invasion-20220225>

- Arendt, H. (1961). *La Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy.
- Arendt, H. (1995). *Qu'est-ce que la politique ?*, texte établi par Ursula Ludz, Traduction de l'allemand et préface de Sylvie Courtine-Denamy, Paris, Éditions du Seuil.
- Aron, R. (1997). *Introduction à la philosophie politique. Démocratie et révolution*, Paris, Éditions de Fallois.
- Baillargeon, N. (2009). *Raison oblige. Essais de philosophie sociale et politique*, Laval, Les Presses de l'Université Laval.
- De Jouvenel, B. (1972). *Du pouvoir. L'histoire naturelle de sa croissance*, Paris, Hachette.
- Fracchiolla, B. & Rosier, L. (2019). *Insulte*. [En ligne], consulté le 08 décembre 2021 à 16 h 59 mn sur URL: <https://hal.univ-lorraine.fr>.
- Freud, S. (1968). *On the psychical Mechanism of Hysterical Phenomena*, *The Standard Edition of the Complete Psychological Works of Sigmund Freud* (Traduit de l'Allemand sous la direction éditoriale de James Strachey). Volume 3 (1893-1899): *Early Psycho-Analytic Publications*. pp. 25-36, London, Hogarth Press.
- Freund, J. (2004). *L'Essence du politique*, 3^e édition, Paris, Postface de Pierre-André Taguieff, Éditions Dalloz.
- Jeanneney, J-N. (2012). *L'injure en politique : de tout temps ? Concordance des temps*. [En ligne], consulté le 02 mars 2022 à 13 h 49 mn sur URL: <https://www.franceculture.fr>
- Monnet, V. & Vos A. (2014). *Le pouvoir de l'injure*, *Campus Dossier L'injure* 118. [En ligne], consulté le 05 avril 2022 sur URL : <https://www.unige.ch/campus/numeros/118/dossier1/>
- Oger, C. (2012). *La conflictualité en discours : le recours à l'injure dans les arènes publiques*, *Argumentation et Analyse du Discours*. [En ligne], consulté le 02 mars 2022 sur URL : <http://journals.openedition.org/aad/1297>.
- Passard, C. (2020). *L'insulte, arme incontournable du politique*. Consulté le 20 février 2022 à 13 h 45 mn sur URL : <https://theconversation.com/linsulte-arme-incontournable-du-politique-149290>
- Rodriguez, A. (2022). *Politique au Bénin/Sur RFI : Komi Koutché critique Zinsou comme "un objet volant non identifiable au Bénin" »*, N° 083 du 22 février 2022, consulté le 25 février 2022 sur URL: www.kafriqueenmarche.info